



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/322/Add.3
20 février 1996

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMUNICATION REÇUE DU REPRESENTANT PERMANENT DE L'ITALIE AU NOM DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Communication de la mission permanente de la Finlande en date du 21 décembre 1995

1. Le 2 janvier 1996, le Directeur général a reçu de la mission permanente de la Finlande une note verbale en date du 21 décembre 1995 contenant des informations sur la politique de la Finlande en ce qui concerne les transferts de matières, d'équipements et de technologie nucléaires entre les Etats membres de la Communauté européenne, tels que définis dans le document INFCIRC/322.
2. A la demande de la mission permanente de la Finlande, le texte de la note verbale est distribué aux Etats Membres de l'Agence pour leur information.

**TEXTE DE LA NOTE VERBALE EN DATE DU 21 DECEMBRE 1995
ADRESSEE AU DIRECTEUR GENERAL PAR LA MISSION
PERMANENTE DE LA FINLANDE**

La mission permanente de la Finlande présente ses compliments au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement finlandais, en tant que membre de l'Union européenne depuis le 1er janvier 1995, a fait sienne, lors de son adhésion à l'Union européenne, la Déclaration de politique commune adoptée le 20 novembre 1984 par les ministres des affaires étrangères des dix pays qui étaient membres de la Communauté européenne à l'époque. Cette déclaration, qui a été transmise le 22 mars 1985 au Directeur général par le Représentant permanent de l'Italie, au nom de la Communauté, et qui est reproduite dans le document INFCIRC/322, concerne les transferts de matières, d'équipements et de technologie nucléaires entre les Etats membres de la Communauté européenne.

Le Gouvernement finlandais serait reconnaissant au Directeur général de bien vouloir porter le texte de cette note à l'attention des Etats Membres de l'AIEA.

La mission permanente de la Finlande saisit cette occasion pour renouveler au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.